

Tarification cantine

Depuis plus d'un an maintenant la Communauté de Communes applique la loi Egalim pour la confection des repas pour les cantines scolaires. Cela se traduit notamment par l'utilisation de 50% de produits labellisés de qualité dont 20% de produits bio. La collectivité a également souhaité privilégier les filières courtes en favorisant les producteurs locaux. Enfin, nous limitons au maximum les produits surgelés au profit des produits frais et des plats « maison » grâce à l'acquisition de matériel spécifique.

Nous connaissons aujourd'hui une augmentation constante des coûts des denrées alimentaires mais également des énergies nécessaires à la production. A ce jour, la production d'un repas coûte 10€ à la collectivité entre les denrées alimentaires, le temps de confection des repas, l'encadrement des enfants, le portage éventuel et le nettoyage des locaux.

Malgré une volonté d'accessibilité de la cantine pour tous et près de 10 ans sans augmentation tarifaire, nous nous voyons aujourd'hui dans l'obligation d'augmenter le prix des repas. Cependant, en activant un dispositif de l'état, nous allons appliquer une tarification modulée des repas cantine en fonction de la situation familiale et des ressources des familles. Ainsi, à partir du 1^{er} mai 2023, la tarification appliquée sera la suivante :

	Montant Quotient Familial	Tarif repas
Tarif 1	0-1000 €	1 €
Tarif 2	1001-1500 €	2.80 €
Tarif 3	> 1501 €	3 €

Le tarif adulte sera quant à lui de 6€ et pour les stagiaires et emplois aidés il sera de 3€.

Afin de pouvoir appliquer le tarif qui correspond à votre situation, nous devons pouvoir consulter votre quotient familial auprès de la CAF et de la MSA ; Pour cela nous avons besoin de votre N° d'allocataire ainsi que de votre autorisation (comme c'est déjà le cas pour les accueils péri et extra-scolaires). Dans le cas contraire, le tarif le plus élevé vous sera appliqué.

Si vous ne nous avez pas transmis ces informations, vous pouvez le faire dès aujourd'hui en contactant le service administratif du Pôle Enfance Jeunesse :

administration.enfance@cdcaag.fr / 05.62.64.84.51